

## Ne vous laissez pas prendre à l'erreur d'un départ "négocié" **LAISSEZ VOUS LICENCIÉ ! Pourquoi ?**

Les transactions passent sous tous les radars, ce qui ne nous permet pas de défendre les dizaines de collègues licencié(e)s injustement depuis plus d'un an. La pression mise par des semblants de fautes (pour vous préparer au pire, et vous affaiblir préalablement à la "négociation" sympathique...) vous fait accepter n'importe quel montant. Pire, certains se font abuser par méconnaissance de leurs droits !

Un licenciement injuste ou malhonnête doit se défendre aux prud'hommes, et peut faire gagner la nullité du licenciement et donc plusieurs dizaines de milliers d'euros. ON VOUS Y AIDERA !

En revanche, la **transaction empêche** tout retour en arrière si jamais on regrette de s'être fait licencié indignement...

**238**

**Nombre de fautes graves en 2024**

2023 : 69  
2022 : 37

**Estim 2025 250**

## Rupture conventionnelle et licenciement pour faute, donnent tous deux droit à :

Indemnité légale, allocation chômage après délai de carence calculé en fonction de l'indemnité supra-légale

## Licenciement pour faute donne:

Le droit de se défendre !

**De nombreux cas sont déjà répertoriés. Contactez-nous pour agir ensemble, contre ce qui est souvent vécu comme injuste.**



## Période d'essai - rappel de la loi

La **période d'essai** est l'occasion d'évaluer les compétences des salariés (L1221-19 à L1221-26).

L'article L1221-20 du code du travail ne peut pas être plus clair.

**Faire passer des entretiens de qualification pour une mission n'est pas une évaluation du travail.**

**CONGÉS PAYÉS REFUSÉS !** Après vous avoir imposé des congés payés, on vous a refusé soit le vendredi 31 octobre soit le lundi 3 novembre ?  
**CONTACTEZ NOUS pour agir ensemble !**

DIVERS CONSEILS EN PAGE 2>>

Où nous trouver... <https://www.sidp.fr/astek>

<https://diversiteproximite.wordpress.com>

[diversite.proximite@gmail.com](mailto:diversite.proximite@gmail.com)

# Loin de votre agence de rattachement ? Lisez ceci !

## PENSAIS-TU QUE SIGNER UN CONTRAT AVEC UNE AGENCE DE RATTACHEMENT INDICATIVE SE RETOURNERAIT CONTRE TOI ?

Comme beaucoup, récemment, ils n'ont peut-être pas prêté attention à la petite phrase du contrat, incluse dans la **clause de mobilité**...

Mais lorsque l'intermission survient, des "managers" mal-intentionnés (car il y en a) le leur rappellent. "Je te demande de venir à l'agence tous les jours. Il y a des trains entre Compiègne et Boulogne"...

Et pour quoi faire ? Là y a un flou... "mais tu viens à l'agence et puis c'est tout !"

Bref, sauf si tu en étais conscient dès le départ, sache que le recruteur ou la recruteuse qui t'a dit au moment de la signature du contrat que la clause de mobilité était juste là par obligation et qu'elle ne serait jamais activée, t'a menti !

**Alors, un conseil : fais changer ton contrat au plus proche de ta résidence !**

Avis aux esprits malicieux et audacieux : un trajet entre l'agence de rattachement et le lieu de mission justifie une demande de remboursement de frais de déplacement ;-)

*Si un supérieur te demande d'organiser des "ruptures transactionnelles", contacte-nous !*

*Si tu ne sais pas où trouver les bonnes règles, contacte-nous !*

*Trouve la note relative à l'intermission sur welcome !*

*Si un supérieur t'impose des congés payés, contacte-nous !*

*Un bon "commercial" n'est pas forcément un bon manager.... Demande une formation à ton supérieur !*

La politique de déplacement se trouve dans le portail **Welcome** en recherchant : "**politique déplacement**"

## NOTRE PROCÉDURE POUR GÉRER UNE PROPOSITION DE MISSION ÉLOIGNÉE



## TABLEAU DES DROITS EN FIN DE CONTRAT (Démission, RC, Licenciements, etc..)



## Délégués syndicaux

Christelle NOEL

Eric DUCATEL

Mostafa OUBID

**Connecte-toi aussi sur linkedin**



**ENVOIE-NOUS TOUS LES ORDRES DE MISSION QUE TU REÇOIS, NOUS T'AIDERONS À SAVOIR SI CE SONT DE VRAIES MISSIONS...**

**Notre groupe est libre ! Sans ordre d'une fédération, sans enjeu politique, juste pour l'application du droit du travail et pour se soutenir les un(e)s les autres...**

Notre organisation sans étiquette a besoin de nous tous.

Adhérez, ou faites un don, proposez-nous un peu d'aide technique...

**FÉDÉREZ AUTOUR DE VOUS !**

Contribuez à vous faire respecter vous-même et vos collègues !